

est si déterminé à ratifier cette convention, retirera-t-il le projet de loi C-69 du Sénat dès aujourd'hui?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que le député n'est pas mieux placé que moi pour donner des avis juridiques. Je ne sais pas quel genre d'avis juridique il a obtenu relativement aux dispositions de cette convention, mais il n'y a aucune raison de croire que ce qu'il a dit est vrai.

Tout ce que je peux répondre au député, c'est que nous avons fait des progrès considérables dans le domaine des services de garde d'enfants sous le gouvernement actuel. Le gouvernement fédéral dépense presque 1 milliard de dollars par année au titre des services de garde d'enfants, ce qui représente une hausse importante depuis notre accession au pouvoir. Nous sommes déterminés à mettre en place un programme global de garde d'enfants pendant la présente législature, et nous en aurions déjà un si les sénateurs libéraux n'étaient pas intervenus.

Enfin, lorsque le député parle de dispositions relatives aux enfants, il ne faudrait pas oublier que c'est son parti, ce parti socialiste, qui est d'avis que les allocations familiales devraient être versées aussi aux familles riches et non uniquement aux familles pauvres, position que la majorité des Canadiens ne partage pas.

* * *

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui sait pertinemment que M. Peter Lush a reçu une commission de 400 000 \$ pour la vente de terrains à la Commission du havre de Hamilton, dont il est le président. En outre, le ministre connaît vraisemblablement les lignes directrices établies par le premier ministre lui-même sur les conflits d'intérêts, lesquelles précisent qu'il est interdit aux titulaires d'une charge publique de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques.

Étant donné que M. Lush a tout d'abord négocié personnellement la transaction, puis accepté une commission de 400 000 \$, sous réserve de la vente de terrains à la Commission du havre de Hamilton dont il est le président, le ministre va-t-il maintenant relever le commissaire du havre de ses fonctions?

Questions orales

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais vous faire part d'une lettre que j'ai reçue cet après-midi et qui m'a été adressée à titre de ministre des Transports. Voici:

Monsieur le Ministre,

C'est avec regret que je vous remets ma démission, en tant que président de la commission du havre de Hamilton. Dans le cadre de mes fonctions de commissaire du Havre, j'ai cherché à obtenir les meilleurs conseils possibles, notamment un avis juridique, sur la façon de respecter à la lettre toutes les lignes directrices pertinentes.

Comme je l'ai déclaré à de nombreuses reprises, je crois avoir réussi à toujours faire la distinction entre mes activités publiques et privées. Toutefois, étant donné les récentes accusations qui ont été portées contre moi, il est manifeste que ma réputation et celle de la Commission seront sans cesse remises en cause. Je ne suis pas disposé à placer ainsi la Commission dans cette situation.

Monsieur le Ministre, en vous remettant ma démission, je vous demande de prendre le plus tôt possible des mesures tendant à procéder à une enquête indépendante sur toutes les circonstances entourant cette affaire, afin de dissiper tous les doutes. Je serais très heureux qu'on procède à une enquête de ce genre et je peux vous garantir que je serais prêt à collaborer entièrement.

Je voudrais vous remercier, monsieur le Ministre, pour l'honneur que j'ai eu de servir au sein de cette commission et je compte que toute cette affaire se règlera le plus vite possible.

Monsieur le Président, je vais charger une étude d'avocats indépendante de procéder à l'enquête en question dans un avenir très rapproché.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Celui-ci a dit hier qu'il faisait le pari que ces allégations n'étaient pas fondées. Eh bien, il a perdu son pari. Que fera-t-il maintenant? Il a dit qu'il ferait appel à une étude d'avocats.

La commission de 400 000 \$ sera-t-elle rendue aux contribuables? Une vérification indépendante et une enquête impartiale seront-elles faites? Cela entraînera-t-il la démission du ministre des Transports, qui ne savait pas ce qui se passait dans son ministère il y a six mois lorsque j'ai soulevé cette question?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Il y a six mois, le député avait soulevé une tout autre question liée à un conflit d'intérêts. Voici ce qui s'était produit à ce moment-là. M. Lush m'avait écrit pour me dire:

J'ai pris les mesures nécessaires pour dissocier mon groupe de sociétés de toutes relations de mandataire avec des entreprises de marketing, d'ingénierie, de planification et de consultation en ce qui touche les terrains de J.I Case à Hamilton, à partir du 13 mars 1990, moment où la société Case et la Commission portuaire s'étaient entendues sur